



© 2025 Les Echos Publishing

Le 1^{er} janvier 2027, une nouvelle nomenclature d'activités française (NAF) entrera en vigueur. Établie à la suite de la mise à jour de la nomenclature des activités économiques dans l'Union européenne, avec laquelle elle partage la même structure, cette NAF nouvelle version (NAF 2025) remplacera donc celle en vigueur en France depuis 2007.

Rappel : la nomenclature d'activités française (NAF) sert principalement à faciliter l'organisation de l'information économique et sociale en permettant le classement des activités économiques. En référence à cette nomenclature, un code correspondant à l'activité principale exercée (le fameux code APE) est attribué par l'Insee à chaque entreprise et à chaque établissement inscrit au [répertoire national d'identité des entreprises \(le répertoire Sirene\)](#). Ce code permet notamment aux administrations fiscales et sociales de connaître l'activité d'une entreprise et donc d'identifier les réglementations, la fiscalité ou encore les formalités auxquelles elle est soumise. Il doit figurer sur les bulletins de salaire émis par l'entreprise.

Un nouveau code APE

En pratique, un nouveau code APE sera donc attribué par l'Insee aux entreprises.

À noter : afin de faciliter la préparation de ce changement, l'Insee a mis en ligne [sur son site internet](#) un certain nombre de documents, notamment une table de correspondance entre la NAF actuelle et la NAF 2025. En outre, le Sirene affichera,

pendant toute l'année 2026, le code APE actuel de chaque entreprise ainsi que son futur code selon la nouvelle NAF 2025.

[Décret n° 2025-736 du 31 juillet 2025, JO du 1er août](#)

© 2025 Les Echos Publishing